

JT SDESR, Yverdon, le 23 mai 2007

Les structures tarifaires

# Deux structures tarifaires bien différentes

Une ville et une commune avec station touristique



**Patrick Pralong**

Directeur



## Objectifs de ma présentation

- Présenter deux structures tarifaires  
bien différentes
  - Ville de Martigny
    - Ville de 15'000 habitants
    - Etude de 1994
    - Structure tarifaire
      - Taxe de raccordement unique
      - Taxe infrastructurelle
      - Taxe d'utilisation

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



- **Commune de Vex**

- **Village de Vex**

- 1400 habitants

- **Station touristique**

- Thyon, Les Collons, Mayens de Sion
- De 160 à 7000 personnes

- **Etude de 2005**

- **Structure tarifaire**

- Taxe de raccordement unique
- Taxe infrastructurelle
- Pas de taxe d'utilisation ( pas de compteurs ! )
- Coefficient de 1,8 pour les clients situés à l'amont de la cote 1180 m

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



## Taxes de raccordements

- Couvrent tous les frais de raccordement
- Participent à une partie de l'amortissement des investissements du réseau et des installations

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007





## Frais fixes, frais variables

- Se déterminent :
  - selon comptes annuels
  - selon plan quadriennal
  - selon une projection sur 10 ans
- Frais fixes -> Taxes infrastructurelles
- Frais variables -> Taxes d'utilisation

## Frais fixes

- Coûts politiques
- Coûts financiers
- Amortissement du réseau sur x ans
- Amortissement du 50% des installations sur x ans

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



## Frais variables

- Amortissement du 50% des installations sur x ans
- Frais pour
  - Sources, Pompage, Réservoir, Chloration
- Frais d'exploitation
  - Achat d'eau et d'électricité
  - Personnel, Administration, autres charges

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



## Parts Frais fixes et variables

- Martigny en 1994
  - Frais fixes : 470 kCHF 42%
  - Frais variables : 637 kCHF 58%
- Vex en 2010
  - Frais fixes : 560 kCHF 80%
  - Frais variables : 140 kCHF 20%

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



## Structure tarifaire Martigny

- Taxes infrastructurelles
  - Selon le débit nominal du compteur posé
- Taxes d'utilisation
  - Selon quantité d'eau mesurée au compteur
- Simulations tarifaires simples
  - Taxes infrastructurelles
    - Somme débits nominaux des compteurs posés
  - Taxes d'utilisation
    - Somme des m3 annuels vendus

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



## Structure tarifaire Vex

- Taxe infrastructurelle selon Unités de Raccordements SSIGE ( CHF/UR)
  - Studio 14 UR
  - Appartement 19 UR
  - Maison d'habitation 32 UR
  - Autres selon UR
- Simulation tarifaire simple
  - Somme des UR raccordés

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



## Structure tarifaire de Vex

- Coefficient de 1,8 pour les clients situés à l'amont de la cote 1180 m
- Justification
  - Occupation Ménage moyen à Vex
    - 2,5 personnes (moyenne suisse)
  - Occupation appartement en station
    - 4,5 personnes durant les périodes de fêtes
    - Chiffre confirmé par les consommations de pointe des sous-réseaux
  - Les clients en amont de la cote 1180 m sont essentiellement des résidences de vacances

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



# Conclusions

- Le « meilleur coût » ?
- Une « bonne » structure tarifaire ?
- Pratiquement !

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



# Le meilleur coût?

- Le prix le plus bas pour le client
- Les recettes annuelles couvrent les coûts d'exploitations et les investissements
- Maintenir la pérennité des installations
- Evitez que les impôts communaux financent le service des eaux
- Evitez que le service des eaux finance la commune
- Evitez que Monsieur Prix vienne vous rencontrer

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



## Une « bonne » structure tarifaire

- Répartition équitable des coûts réels aux clients
- Egalité de traitement des clients
- Application du principe d'équivalence (Utilisateur-Payeur)
- Critères de délimitation simples, clairs et non prohibitifs
- Facilités administratives
- Simple et compréhensible pour le client
- Adaptables aux évolutions des coûts

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



## En pratique !

- Connaître :
  - ses coûts fixes et variables
- Prévoir leurs évolutions
- Reporter ces coûts sur :
  - les taxes infrastructuelles
  - les taxes d'utilisation
- Eviter une structure tarifaire « usine à gaz » qui provoque des surcoûts reportés automatiquement sur le prix de l'eau et le client.

(Co) Patrick Pralong – JT SDESR Yverdon – 23 mai 2007



Pour d'autres infos.  
patrick.pralong@sinergy.ch



- Je vous remercie de votre attention

(Co) Patrick Pralong – JT SDES SR Yverdon – 23 mai 2007



[www.sdesr.ch](http://www.sdesr.ch)